

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 12 avril 2023

Département du Haut-Rhin

Nombre des membres du Conseil Municipal élus :

22

Nombre des membres qui ont assisté à la séance :

19

L'an deux mille vingt-trois, au mois d'avril, le

douzième jour à la dix-neuvième heure,

Nombre d'absents excusés et représentés :

2

Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim, assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM),

après convocation légale en date du 5 avril 2023, sous la présidence de M. Marc JUNG, Maire.

Nombre d'absents excusés et non représentés :

0

Absents non excusés:

1

1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 29 mars 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Affaires générales

2.1) Contrat de maintenance du système de vidéoprotection de la commune d'Issenheim

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance du système de vidéoprotection d'Issenheim avec la société ARS TELECOM d'un montant annuel de 5 826 euros HT pour la maintenance annuelle du système et mise à jour, et de 1 800 euros HT pour la supervision du réseau vidéo,
- **D'inscrire** la dépense correspondante au Budget primitif 2023 de la commune, article 6156 Maintenance.

2.2) Conventions d'objectifs et de financement à l'aide prestation de service Accueil de Loisirs avec la CAF 68

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'autoriser** le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement qui définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « Extrascolaire » et « Accueil Adolescents » avec la CAF, pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

3) Finances

3.1) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif 2022.

3.2) Vote du compte administratif de l'exercice 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver le compte administratif 2022 de la commune.

3.3) Affectation des résultats de l'exercice 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
 - En réserves (R1068) pour 600 000,00 euros, repris en section d'investissement au budget primitif 2023,
 - En report (R002) pour 303 191,85 euros, repris en section de fonctionnement au budget primitif 2023.

3.4) Fiscalité directe locale : vote des taux communaux 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De reconduire pour 2023 les taux 2022 comme-ci dessous indiqués :

	Taux d'imposition communaux pour 2023			
Taxe foncière bâti	28,30 %			
Taxe foncière non bâti	59,36 %			
Taxe d'habitation	11,82 % (taux gelé depuis 2019)			

⁻ **De charger** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

3.5) Subventions de fonctionnement aux associations : vote des montants 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres élus ayant un intérêt dans une association bénéficiaire étant sortis au moment du vote, décide :

- **De valider** les attributions suivantes dans le cadre du budget primitif 2023, sachant que pour les associations sportives, la subvention versée au titre des jeunes licenciés tiendra compte du nombre de jeunes pour l'année en cours multiplié par 13,50 euros :

	2022	2023	
DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES & OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT VOTÉ	MONTANT PROPOSÉ	
ASSOCIATIONS ET VIE LOCALE	14 905,50 €	16 910,50 €	
AGIIR Florival -Football-Club	3 774,50 €	3 801,50 €	
AGIIR - Fonctionnement	400,00 €	400,00€	
AGIIR - Jeunes licenciés	1 444,50 €	1 471,50 €	
AGIIR - Ordures ménagères	180,00€	180,00€	
AGIIR - Entretien des locaux	1 750,00 €	1 750,00 €	
Tennis Club d'Issenheim	1 201,00 €	1 295,50 €	
TENNIS CLUB - Fonctionnement	400,00 €	400,00€	
TENNIS CLUB - Jeunes licenciés	621,00€	715,50€	
TENNIS CLUB - Ordures ménagères	180,00 €	180,00€	
Tennis de Table d'Issenheim	629,50 €	1 326,50 €	
TENNIS DE TABLE - Fonctionnement	400,00 €	400,00€	
TENNIS DE TABLE - Jeunes licenciés	229,50 €	297,00€	
TENNIS DE TABLE - Subvention 2022 non versée, pas de justif		629,50€	
Pétanque club d'Issenheim	580,00 €	580,00 €	
PÉTANQUE CLUB - Fonctionnement	400,00 €	400,00€	
PÉTANQUE CLUB - Ordures ménagères	180,00 €	180,00€	
Cercle d'Echecs d'Issenheim	440,50 €	427,00€	
CERCLE D'ÉCHECS - Fonctionnement	400,00€	400,00€	
CERCLE D'ÉCHECS - Jeunes licenciés	40,50 €	27,00€	
Florival karaté do		562,00€	
FLORIVAL KARATE DO - Fonctionnement		400,00€	
FLORIVAL KARATE DO - Jeunes licenciés		162,00€	

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - Fonctionnement 400,00 c	Aminala das Sanaura Barraians diferentaire	745.00.6	745.00.6
AMICALE DES SAPELIRS POMPIERS - Jeunes Sapeurs Pempiers volonitaires 135,00 c 138 Amicale des pécheurs d'issenheim 1485,00 c 1485 Amicale des pécheurs d'issenheim 1485,00 c 1485 Amicale des pécheurs d'issenheim 1485,00 c 1485 Amicale DES PÉCHEURS - Condures ménagères 180,00 c 1485 AMICALE DES PÉCHEURS - Condures ménagères 180,00 c 1380 AMICALE DES PÉCHEURS - Tay Des controllères 155,00 c 1555 AMICALE DES PÉCHEURS - Tay Delite crichestre 750,00 c 750 Chonale CONCORDIA - Fonctionnement 400,00 c 400 CHORALE CONCORDIA - Fonctionnement 400,00 c 400 CHORALE CONCORDIA - Fonctionnement 400,00 c 400 CHORALE CONCORDIA - Protectionnement 400,00 c 400 CHORALE CONCORDIA - PROTECTION	Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Issenheim	715,00 €	715,00 € 400,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS - Ordures ménagères 180,00 C 180		,	
Amicale des pécheurs d'Issenheim 1485,00 € 1485 AMICALE DES PÉCHEURS - Fonctionnement 400,00 € 400 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 185,00 € 180 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 155,00 € 180 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 155,00 € 180 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 155,00 € 180 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 155,00 € 180 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 155,00 € 180 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 155,00 € 180 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 180,00 € 180 CHORALE CONCORDIA - Porticipation exceptionnelle Printemps Musical 2023 - € 700 CHORALE CONCORDIA - Porticipation exceptionnelle Printemps Musical 2023 - € 700 CHORALE CONCORDIA - Porticipation exceptionnelle Printemps Musical 2023 - € 700 CHURL ISSENHEIM 400,00 € 400 CLUS PHILATELIQUE - Fonctionnement 400,00 € 400 CLUS PHILATELIQUE - Fonctionnement 400,00 € 400 CLUS PHILATELIQUE - Fonctionnement 400,00 € 400 ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle 400,00 € 400 ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle 400,00 € 400 ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES VETERANS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES VETERANS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES D'ETREMS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES D'ETREMS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES D'ETREMS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES PÉRBIQUE - Fonctio		,	135,00 €
AMICALE DES PÉCHEURS - Fonctionnement AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 180,00 C 180 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 155,00 C 750 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 155,00 C 750 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 180,00 C 180 AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes foncières 180,00 C 180 AMICALE DES PÉCHEURS - 14 juliet orchestre 750,00 C 750 CHORALE CONCORDIA - Principantement 400,00 C 400 CHORALE CONCORDIA - Ordrers ménagères 180,00 C 1 400 CHORALE CONCORDIA - Principation exceptionnelle Printemps Musical 2023 -	-		180,00€
AMICALE DES PÉCHEURS - Tapes finocières AMICALE DES VÉTÉRANS D'ISSENIEIM - Subvention annuelle AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle AMICALE DES D'ETRANS D'ISSENIEIM - Subvention annuelle AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle AMICALE DES DE FABRIQUE - Fonctionnement AMICALE DES DE FABRIQUE - F			1 485,00 €
AMICALE DES PÉCHEURS1 Aj ujullet orchestre 75,00 C 7500			400,00€
AMICALE DES PÉCHEURS : 14 juillet orchestre			180,00 €
Chorale CONCORDIA - Fonctionnement			155,00 €
CHORALE CONCORDIA - Fonctionnement			750,00 €
GHORALE CONCORDIA - Participation exceptionnelle Printemps Musical 2023		,	1 280,00 €
CIODALE CONCORDIA - Participation exceptionnelle Printemps Musical 2023		,	400,00€
Club philatelique d'Issenheim		,	180,00€
CLUB PHILATÉLIQUE - Fonctionnement 400,00 € 400 UNC ISSENHEIM 400,00 € 400 MON CI SSENHEIM 400,00 € 400 ASSOCIATION DES RÉSIDENTS D'OSTEIN - Subvention annuelle 400,00 € 400 ASSOCIATION DANISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle 400,00 € 400 ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention exceptionnelle 2 600 Amicale des Vétérars d'Issenheim 400,00 € 400 MICALE DES SONNEURS DE SAINT-Subvention annuelle 400,00 € 400 Amicale des Vétérars d'Issenheim 400,00 € 400 AMICALE DES DONNEURS DE SAIN - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES DONNEURS DE SAIN - Subvention annuelle 100,00 € 400 CONSEIL DE RABRIQUE - Participation chauffage église 600,00 € 600 CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église 600,00 € 600 ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINCANTOGRAPHICIQUES 2 500,00 € 2 500,00 € LA RÉCRÉ - Participation communale mercredis 1 80,85 € 2 130 LA RÉCRÉ - Participation communale mercredis 1 80,85 € 2 130		-	700,00€
UNC ISSENHEIM 400,00 € 400 ASSOCIATION DES RÉSIDENTS D'OSTEIN - Subvention annuelle 400,00 € 400 ASSOCIATION DES RÉSIDENTS D'OSTEIN - Subvention annuelle 400,00 € 400 ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle 400,00 € 30 000 ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle 400,00 € 400 ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention exceptionnelle 400,00 € 400 ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention exceptionnelle 400,00 € 400 AMICALE DES VÉTÉRANS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle 400,00 € 400 AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle 400,00 € 400 CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église 600,00 € 600 ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 250,00 € 600 ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2500,00 € 600 ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2500,00 € 600 ARÉCRÉ - Participation communale METER ENSEIGNEMENT 1802 339,20 € 216 022 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2560,00 € 3028 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2560,00 € 3028 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2560,00 € 3028 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2560,00 € 3028 LA RÉCRÉ - Subvention solde 789 11,15 € 93274 Mairie - Animation 9,00 € 233 Participation communale BAFA 1680 74,00 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale BAFA 1680 74,00 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale BAFA 1560 74,00 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale BAFA 1560 74,00 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale BAFA 150,00 € 240 COPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle 150,00 € 240 PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 150,00 € 240 COPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle 150,00 € 240 COPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle 150,00 € 240 COPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle 150,00 € 240 COLO DE MUSIQUE DE GUESWILLER - Subvention annuelle 150,00 € 2000 CESTAN MOTO SPONT - Subvent			400,00€
UNC ISSENHEIM 400,00 € 400 Association des résidents d'OSTEIN 400,00 € 400 Association DES RÉSIDENTS D'OSTEIN - Subvention annuelle 400,00 € 400 Association Misson Sain-Mirchichel' 400,00 € 400 Association "Maison Sain-Mirchichel. Subvention annuelle 400,00 € 400 Association Maison Sain-Mirchichel. Subvention annuelle 400,00 € 400 Association Maison Sain-Mirchichel. Subvention annuelle 400,00 € 400 Amicale des Vétérans d'Issenheim 400,00 € 400 Amicale des Vétérans d'Issenheim 400,00 € 400 Amicale des Vétérans d'Issenheim subvention annuelle 400,00 € 400 Amicale Des Donneurs de Sang 400,00 € 400 Amicale Des Donneurs de Sang 400,00 € 400 Amicale Des Donneurs de Sang 400,00 € 400 Conseil de Fabrique 1000,00 € Conseil de Fabrique 1000,00 € Conseil de Fabrique - Participation chauffage église 400,00 € 400 Association Festival Correspondances cinématographiques 2 500,00 € Association Festival Correspondances cinématographiques 3 600,00 € 4 600 Associa			400,00€
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS D'OSTEIN 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 400,00 € 3 000 € 400,00 € 3 000 € 400,00 € 3 000 € 400,00 €			400,00€
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS D'OSTEIN - Subvention annuelle ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention exceptionnelle ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention exceptionnelle ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle AMICALE DES VÉTÉRANS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle AMICALE DES VÉTÉRANS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle AMICALE DES DONNEURS DE SAING - Subvention annuelle Conseil de Fabrique 1000,00 € 400 AMICALE DES DONNEURS DE SAING - Subvention annuelle CONSEIL DE FABRIQUE - Ponctionnement 400,00 € 400 CONSEIL DE FABRIQUE - Ponctionnement 180 239,00 € 250,00 € ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINCMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € 400 CONSEIL DE FABRIQUE - PONCTIONNEME EXCEPTIONNEME EXCEPTI			400,00€
ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle 400,00 € 3 000 ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention exceptionnelle 2 600 ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention exceptionnelle 2 600 Amicade des Vétérans d'Issenheim 400,00 € 400 Amicale DES VÉTÉRANS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 Amicale des Donneurs de Sang 0,00 € 400 AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle 1000,00 € 400 Conseil de Fabrique 1 000,00 € 400 CONSEIL DE FABRIQUE - Fonctionnement 400,00 € 400 CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église 600,00 € 600 ASSOCIATION FESTINAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € 400 ASSOCIATION FESTINAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € 2 18 622 LA RÉCRÉ - Participation communale mercredis 1 80 8,55 € 2 18 622 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 500,00 € 2 18 622 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 500,00 € 9 500 LA RÉCRÉ - Subvention ale racompte 80 000,00 € 9 3 10		,	400,00 €
ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention annuelle			400,00€
ASSOCIATION MAISON SAINT-MICHEL - Subvention exceptionnelle			3 000,00 €
Amicale des Vétérans d'Issenheim 400,00 € 40 AMICALE DES VÉTÉRANS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle 400,00 € 400 Amicale des DonNeur de Sang 0,00 € 400 AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle 400 600 CONSEIL DE FABRIQUE - Fonctionnement 400,00 € 400 CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église 600,00 € 600 ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € 200,00 € ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € 216 022 LA RÉCRÉ - Participation communale mercredis 163 281,80 € 193 00 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Mairie - Animation 0,00 € 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 Champagnat 16 807,40 € 22 391 Coopérative scolaire 150,00 € 40 Coopérative SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 123 <td></td> <td>400,00€</td> <td>400,00€</td>		400,00€	400,00€
AMICALE DES VÉTÉRANS D'ISSENHEIM - Subvention annuelle Amicale des Donneurs de Sang 0,00 € Amicale des Donneurs de Sang 0,00 € AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle CONSEIL DE FABRIQUE - Fonctionnement 400,00 € ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € 1 8 8 6 € 1 180 8,55 € 1 180 8,55 € 1 180 8,55 € 1 180 8,55 € 1 2 180 € 1 8 1 8 6 € 1 8 1 8 0 0 0 0 0 0 € 2 1 8 8 6 € 1 8 1 8 0 0 0 0 0 0 € 2 1 8 8 6 € 1 8 1 8 0 0 0 0 0 0 € 2 1 8 8 6 € 2 1 8 6 € 2 5 0 0 0 0 € 2 1 8 8 6 € 2 5 0 0 0 0 € 2 1 8 8 6 € 2 5 0 0 0 0 € 2 1 8 8 6 € 2 5 0 0 0 0 € 2 1 8 8 6 € 2 5 0 0 0 0 € 2 1 8 8 6 € 2 5 0 0 0 0 € 2 1 8 8 6 € 2 6 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	•		2 600,00 €
Amicale des Donneurs de Sang 0,00 € 40 AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle 400 400 CONSEIL DE FABRIQUE - Fonctionnement 400,00 € 400 CONSEIL DE FABRIQUE - Fonctionnement 400,00 € 600 CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église 600,00 € 600 Association Festival Correspondances cinématographiques 2 500,00 € 2 Association Festival Correspondances cinématographiques 2 500,00 € 2 La RÉCRÉ - Participation communale mercredis 163 281,80 € 193 00 La RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 La RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 La RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 30 22 La RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 39 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 30 Participation communale BAFA 15 807,40 € 22 39 Champagnat 16 807,40 € 22 39 Champagnat 15 807,40 € 22 39 Coopérative scolaire 150,00 € 40			400,00€
AMICALE DES DONNEURS DE SANG - Subvention annuelle Conseil de Fabrique 1 000,00 € 100 CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église 600,00 € 600 Association Festival Correspondances cinématographiques 2 500,00 € ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € PERISCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT 180 239,20 € 216 022 La RéCRÉ - Participation communale mercredis 1808,65 € 2138 LA RÉCRÉ - Participation communale mercredis 1808,65 € 2138 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Subvention aler acompte 80 000,00 € 94 5560 LA RÉCRÉ - Subvention alore 178 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Participation communale BAFA 16807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 150,00 € 400 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Teléthon 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL - Subvention 3 10,00 € 2 197 ASSOCIATION PRÉVENTION SOCIALE - Subvention annuelle 2 260,00 € 178 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 1 10,00 € 200 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 1 2 260,00 € 100 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 1 10,00 € 200 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 1 10,00 € 200 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 1 10,00 € 200 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 2 200,00 € 200 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 1 200,00 € 200 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 2 200,00 € 200 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 2 200,00 € 200 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 2 200,00 € 200 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 2 200,00 € 200 BABBERIO LORIS SIES HISTORIQUES DE MONACO 200,00 € 200 BABBERIO LORIS SIES HISTORIQUES DE MONACO 200,00 € 200 AFAPEI des Papillons blanc		,	400,00€
Conseil de Fabrique 1 000,00 € 400 CONSEIL DE FABRIQUE - Fonctionnement 400,00 € 400 CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église 600,00 € 600 Association Festival Correspondances cinématographiques 2 500,00 € 2 ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € 2 La RÉCRÉ - PERISCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT 180 239,20 € 216 022 La RÉCRÉ - Participation communale mercredis 1 808,65 € 2 138 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Subvention la re acompte 80 000,00 € 94 560 LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Participation communale BAFA 23 16 807,40 € 22 391 Champagnat 16 807,40 € 22 391 150,00 € 40 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE		0,00€	400,00€
CONSEIL DE FABRIQUE - Fonctionnement 400,00 € 400 CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église 600,00 € 600 Association Festival Correspondances cinématographiques 2 500,00 € ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € LA RÉCRÉ - Participation communale mercredis 180 239,20 € 216 022 LA RÉCRÉ - Participation communale MESH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Mairie - Animation 0,00 € 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention annuelle 2 260,00 € 152 GAS GROUPEMENT ACTION S			400,00€
CONSEIL DE FABRIQUE - Participation chauffage église 600,00 € 600 ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHICUES 2 500,00 € ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHICUES 2 500,00 € La RÉCRÉ - PERISCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT 180 239,20 € 216 022 La RÉCRÉ - Participation communale mercredis 1 808,65 € 2 138 La RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 La RÉCRÉ - Subvention 1er acompte 80 000,00 € 94 560 LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Participation communale BAFA 23 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 249 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention annuelle 2 2 20,00 € 27 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 2 898 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIAL	•		1 000,00 €
Association Festival Correspondances cinématographiques 2 500,00 € ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES 2 500,00 € La Récré 180 39,20 € 216 022 La RÉCRÉ - Participation communale mercredis 180 8,65 € 2 138 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Subvention 1er acompte 80 000,00 € 94 560 LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Participation communale BAFA 23 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention annuelle 2 260,00 € 172 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention annuelle 2 260,00 € 172 ASSOCIATION SET VIE EXTRA-LOCALE 2 938,00 € 2 90	•	400,00€	400,00€
ASSOCIATION FESTIVAL CORRESPONDANCES CINÉMATOGRAPHIQUES PERISCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT 180 239,20 € 160 221,30 € 180 239,20 € 180 329,20 € 180 329,20 € 180 329,20 € 180 329,20 € 180 329,20 € 180 329,20 € 180 329,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,20 € 180 389,40 € 223 391 CHAMPAGNAT - Participation communale BAFA 231 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 150,00 €		600,00€	600,00€
PERISCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT 180 239,20 € 216 022 La Récré 163 281,80 € 193 00 LA RÉCRÉ - Participation communale mercredis 1 808,65 € 2 138 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Subvention 1er acompte 80 000,00 € 94 560 LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 39 274 Marine - Animation 0,00 € 23 Participation communale BAFA 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 GASOCIATION PRÉVEN		2 500,00 €	- €
La RÉCRÉ 163 281,80 € 193 001 LA RÉCRÉ - Participation communale MASH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Subvention Ier acompte 80 000,00 € 94 560 LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Participation communale BAFA 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 2 898 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1 170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 2 260,00 € 2 789 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 CULB VOSGIEN DE GULEBWILLER - Subvention annuelle 200,00 €		2 500,00 €	
LA RÉCRÉ - Participation communale MASH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Subvention 1er acompte 80 000,00 € 94 560 LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Participation communale BAFA 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 Champagnat 15 807,40 € 22 391 Coopérative scolaire 150,00 € 40 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 289 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1 170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 2 293,00 € 2 90 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 FONDATION DU PATRIMOINE - Subvention annuelle 200,00 € 200 LUBY QUE CHOISIR - Subvention annuelle 200,00 € 200 <t< td=""><td>PERISCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT</td><td>180 239,20 €</td><td>216 022,68 €</td></t<>	PERISCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT	180 239,20 €	216 022,68 €
LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH 2 562,00 € 3 028 LA RÉCRÉ - Subvention 1er acompte 80 000,00 € 94 560 LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Participation communale BAFA 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 289 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1 170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 2 938,00 € 2 900 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 FONDATION DU PATRIMOINE - Subvention annuelle 230,00 € 230 RESTAURANTS DU CEUR DU HAUT-RHIN CCAS 0 UPC QUE CHOISIR - Subvention 38,00 € 420 UPC QUE CHOISIR - Subvention 38,00 €	La Récré	163 281,80 €	193 000,00 €
LA RÉCRÉ - Subvention 1er acompte 80 000,00 € 94 560 LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Participation communale BAFA 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 2896 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention annuelle 2 260,00 € 1778 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1728 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 CLUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 150,00 € 150 CUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 230,00 € 230 RESTAURANTS DU CŒUR DU HAUT-RHIN CCAS 0 UPC QUE CHOISIR - Subvention 38,00 € 420	LA RÉCRÉ - Participation communale mercredis	1 808,65 €	2 138,00 €
LA RÉCRÉ - Subvention solde 78 911,15 € 93 274 Mairie - Animation 0,00 € 23 Participation communale BAFA 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 Coopérative scolaire 150,00 € 400 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 3 070,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 249 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1 170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 2 938,00 € 2 900 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 CULB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 230,00 € 230 EONDATION DU PATRIMOINE - Subvention annuelle 230,00 € 230 UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS (UDSP) - Subvention annuelle 420,00 € 420 UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS (UDSP) - Subvention annuelle 1 800,00 € 200,00	LA RÉCRÉ - Participation communale ALSH	2 562,00 €	3 028,00 €
Mairie - Animation 0,00 € 238 Participation communale BAFA 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 150,00 € 40 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 28 98 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1 170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 ASSOCIATION SET VIE EXTRA-LOCALE 2 938,00 € 2 900 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 CLUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 150,00 € 150 FONDATION DU PATRIMOINE - Subvention annuelle 230,00 € 230 FONDATION DU PATRIMOINE - Subvention annuelle 230,00 € 230 UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS (UDSP) - Subvention annuelle 420,00 € 420 UFC QUE CHOISIR - Subvention 38,00 € 2000 6 ÉCOLE DE MUSIQ	LA RÉCRÉ - Subvention 1er acompte	80 000,00 €	94 560,00 €
Participation communale BAFA 23 Champagnat 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 15 807,40 € 22 391 Coopérative scolaire 155,00 € 40 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 28 98 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1 170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 ASSOCIATION PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 2938,00 € 2 900 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 CLUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 150,00 € 150 CLUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 230,00 € 230 RESTAURANTS DU CŒUR DU HAUT-RHIN CCAS 0 UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS (UDSP) - Subvention annuelle 420,00 € 420 UFC QUE CHOISIR - Subvention 38,00 € 2000 6 ÉCOLE		78 911,15 €	93 274,00 €
Champagnat 16 807,40 € 22 391 CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 Coopérative scolaire 150,00 € 40 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 2 898 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1 170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 ASSOCIATIONS ET VIE EXTRA-LOCALE 2 938,00 € 2 900 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 CLUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 100,00 € 100 FONDATION DU PATRIMOINE - Subvention annuelle 230,00 € 230 RESTAURANTS DU CŒUR DU HAUT-RHIN CCAS 0 UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS (UDSP) - Subvention annuelle 420,00 € 420 UFC QUE CHOISIR - Subvention 38,00 € 2000 ÉCOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 1 800,00 € 2000 <	Mairie - Animation	0,00€	230,00€
CHAMPAGNAT - Participation communale aux frais de fonctionnement 16 807,40 € 22 391 Coopérative scolaire 150,00 € 40 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3070,00 € 289 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1728 ASSOCIATION SET VIE EXTRA-LOCALE 2 938,00 € 2 900 ASSOCIATION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 CIUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 100,00 € 100 FONDATION DU PATRIMOINE - Subvention annuelle 230,00 € 230 RESTAURANTS DU CŒUR DU HAUT-RHIN CCAS 0 UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS (UDSP) - Subvention annuelle 420,00 € 420 UFC QUE CHOISIR - Subvention 38,00 € 200 ÉCOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 180,00 € 200 ÉCOLE DE MUSIQUE DE ROUFFACH - Subvention annuelle 200,00 € <t< td=""><td></td><td></td><td>230,00€</td></t<>			230,00€
Coopérative scolaire 150,00 € 400 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 2 898 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1 170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 ASSOCIATIONS ET VIE EXTRA-LOCALE 2 938,00 € 2 900 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 CLUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 100,00 € 100 FONDATION DU PATRIMOINE - Subvention annuelle 230,00 € 230 RESTAURANTS DU CŒUR DU HAUT-RHIN CCA5 € UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS (UDSP) - Subvention annuelle 420,00 € 420 UFC QUE CHOISIR - Subvention 38,00 € 2000 ÉCOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 1 800,00 € 2 000 ÉCOLE DE MUSIQUE DE ROUFFACH - Subvention annuelle 200,00 € 2 000 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE	Champagnat	16 807,40 €	22 391,68 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Subvention annuelle MARQUE PAGE 152,00 € 152 COOPÉRATIVE SCOLAIRE - Téléthon 150,00 € 249 PERSONNEL COMMUNAL 3 070,00 € 2898 GAS GROUPEMENT ACTION SOCIALE - Subvention 810,00 € 1 170 AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL - Subvention annuelle 2 260,00 € 1 728 ASSOCIATION SET VIE EXTRA-LOCALE 2 938,00 € 2 900 ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE - Subvention annuelle 150,00 € 150 CIUB VOSGIEN DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 100,00 € 100 FONDATION DU PATRIMOINE - Subvention annuelle 230,00 € 230 RESTAURANTS DU CŒUR DU HAUT-RHIN CCA5 0 UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS (UDSP) - Subvention annuelle 420,00 € 420 UFC QUE CHOISIR - Subvention 38,00 € 2000 € ÉCOLE DE MUSIQUE DE GUEBWILLER - Subvention annuelle 1 800,00 € 2000 € ÉCOLE DE MUSIQUE DE ROUFFACH - Subvention annuelle 200,00 € 200,00 € 5 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 10 300,00 € 4471			

3.6) Subventions de fonctionnement aux écoles publiques : vote des montants 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

De valider les crédits scolaires comme suit au titre de l'exercice budgétaire 2023 :

1. Crédits fournitures scolaires				
Section	€/élève	Effectifs	Crédits alloués	
Élémentaire	30,00€	144	4 320,00 €	
Maternelle	30,00€	105	3 150,00 €	
		Sous-total	7 470.00 €	

2. <u>Crédits livres bibliothèque centre documentaire du Groupe Scolaire les</u> Châtaigniers

	Crédits alloués (forfait		
Sous-total	320,00€		

TOTAL	7 790,00 €

3. Frais de transport

Une prise en charge par la commune s'effectue dans la limite d'un transport aller/retour par classe et par année scolaire, étant précisé que si les crédits ne sont pas consommés au titre de l'année N, ils ne sont pas reportés en année N+1.

Les crédits seront versés, sur la base du coût réel, après l'envoi par la Direction du Groupe Scolaire les Châtaigniers, des justificatifs de paiement au service comptable de la commune.

Compte tenu de la hausse des carburants subie depuis début 2022, de la nature et du montant des dépenses de transport de classes, il est proposé la répartition suivante au titre du budget primitif 2023 :

- 1 500 euros de crédits pour les sorties piscine (contre 612 euros en 2021 et 2 048 euros en 2022),
- 5 000 euros pour les autres sorties scolaires (contre 3 500 euros en 2021 et 2 603 € en 2022).

Les dépenses correspondantes seront exécutées à l'article 6248 du budget 2023.

- De valider les propositions de crédits de fonctionnement des écoles comme suit :
 - o 7 470 euros au titre des fournitures scolaires à l'article 6067,
 - o 320 euros au titre des crédits livres bibliothèque à l'article 6065,
 - o 6 500 euros au titre des frais de transport à l'article 6248.

3.7) Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement privés : vote des montants 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver la subvention de fonctionnement de 22 391,68 € pour l'année scolaire 2022/2023.

3.8) Vote du budget primitif 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** le budget primitif 2023 de la commune tel qu'annexé.

3.9) Mise à jour des modalités de la carte d'achat public et bilan d'utilisation

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De fixer** à 32 800 euros TTC le plafond de dépense annuelle autorisée pour la carte d'achat au titre de l'exercice budgétaire 2023,
- **De modifier** la liste des articles comptables d'autorisation de dépenses, conformément à la M57 comme suit :

Articles comptables 2022 M14	Articles comptables 2023 M57		
IVII4	IVIS7		
60632 - Fournitures de petits équipement	sans changement		
6262- Frais de télécommunications	sans changement		
60623- Alimentation	sans changement		
6232- Fêtes et cérémonies	sans changement		
6064- Fournitures administratives	sans changement		
2183- Matériels informatiques	21838- Autre matériel informatique		
6532 - Frais de mission	65312- Frais de mission et de déplacement		
6256- Missions	6251- Voyages, déplacements et missions		
6257- Réceptions	6234- Réceptions		
6182- Documentation générale et technique	sans changement		

⁻ De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 de la commune.

4) Ressources humaines

4.1) Modification du tableau des effectifs

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De supprimer**, à compter du 1er juin 2023, 4 postes d'adjoint technique territorial à temps complet permanent,
- D'adopter le tableau des emplois ci-après :



TABLEAU DES EFFECTIFS EN DATE DU 01/06/2023

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Temps Complet (TC)	ANCIEN EFFECTIF MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF			
Temps Non Complet (TNC)	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
EMPLOIS FONCTIONNELS		•				
Directeur Général des Services		1				1
FILIERE TECHNIQUE						
Technicien						
Agent de maitrise principal						
Agent de maitrise		1				1
Adjoint technique principal de 1ère classe						
Adjoint technique principal de 2ème classe		2				2
Adjoint technique	1	12		-4	1	8
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché principal		1				1
Attaché		2				2
Rédacteur principal de 1ère classe						
Rédacteur principal de 2ème classe		1				1
Rédacteur						
Adjoint administratif principal de 1ère classe		1				1
Adjoint administratif principal de 2ème classe		2				2
Adjoint administratif		3				3
FILIERE SOCIALE						
ATSEM principal de 1ère classe	1				1	
ATSEM principal de 2ème classe	4				4	
FILIERE ANIMATION						
Animateur		1				1
Adjoint d'animation	1				1	
TOTAL	7	27	0	-4	7	23
	34				30	

5) Affaires scolaires

5.1) Rythmes scolaires pour la rentrée 2023 : maintien de la semaine des 4 jours

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **De maintenir** l'organisation des temps scolaires actuelle pour la rentrée scolaire 2023 et solliciter du Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale un renouvellement de la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour une durée de 3 ans à compter de l'année scolaire 2023/24.

5.2) Mise à disposition de locaux scolaires à la Fondation LE PHARE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De valider la nouvelle convention de mise à disposition gracieuse de locaux entre la commune d'ISSENHEIM et l'IDSD LE PHARE pour une classe, matériel et mobilier scolaire dans le bâtiment « Sœur Fridoline » situé au 2 rue des écoles à ISSENHEIM, pour une durée d'un an, reconductible, à compter de la date de sa signature,
- **D'autorise**r Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée et toutes pièces afférentes à cette affaire.

6) Urbanisme et affaires foncières

6.1) Enquête publique méthanisation

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité (20 voix pour et 1 abstention) des membres présents et représentés, décide :

- **De donner** un avis favorable sur le dossier de consultation du public mis à disposition en mairie pour le projet d'unité de méthanisation agricole collective présenté par la société SEPPI GAZ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 00 minutes.

Établi à Issenheim, le 25 avril 2023

Le Maire Marc JUNG